



## **PFR<sup>3</sup> : Programme de Fausse Reconnaissance, Rigueur, Régression !**

L'intersyndicale rappelle sa totale opposition à la PFR, car elle ne représentera, à terme, ni amélioration indemnitaire, ni harmonisation interministérielle par le haut. Elle constitue, en revanche, un vrai risque de précarisation et de régression des rémunérations.

Néanmoins, l'intersyndicale a arraché les avancées suivantes :

- le recours en CAP ;
- le maintien de la NBI ;
- le plan de revalorisation des attachés, élargi aux corps assimilés (DPCSR et IAM), avec l'intégration de sa 4<sup>e</sup> tranche ;
- la prise en compte de la prime informatique et de la prime MIILOS dans la part « fonction » ;
- l'ajout des cotations de certains postes qui avaient été « oubliés » par l'administration.

En dépit de 6 réunions de travail obtenues de haute lutte depuis un an, l'administration rejette les revendications-clés exprimées par l'intersyndicale :

- la garantie de maintien des rémunérations sur 3 ans comme au MAAP ;
- l'examen préalable des cotations des postes par les CTP (ministériel et locaux) ;
- une grille unique de cotation des postes, alignée sur celle des DREAL, pour l'ensemble des services déconcentrés et DDI ;
- la compensation totale des pertes éventuelles par un complément de part « fonction » pour la prime informatique, pour les services déconcentrés d'Île-de-France et les SCN sous le régime d'administration centrale ;
- la mise en cohérence effective entre l'entretien professionnel et la fixation de la part « résultats » individuelle ;
- la précision et la transparence sur les missions « à enjeux », sans en exclure les DDI...

Par ailleurs, l'administration persiste à renvoyer à des comités de domaine inexistant ou fonctionnant irrégulièrement la reconnaissance de la qualité d'expert ou de spécialiste, et à la refuser aux agents en DDI.

L'administration continue d'omettre certaines fonctions régulièrement signalées, comme les délégués à la politique de la Ville et les délégués au Grenelle de l'Environnement. Elle n'a pas présenté de réponse pour la cotation des postes des agents du CGEDD ou des agents en poste en préfecture. Elle entretient l'imprécision sur d'autres fonctions (référé territorial).

Comme déjà demandé, nous souhaitons être destinataires des mêmes éléments pour le corps interministériel des chargés d'études documentaires afin d'en vérifier la cohérence, et qu'ils bénéficient bien de la revalorisation appliquée aux attachés.

Enfin, l'administration limite la notion de « contrainte professionnelle » au seul critère d'encadrement, quantifié de façon totalement déconnectée des réalités imposées par la RGPP.

**Aujourd'hui, le 10 juin 2010, l'intersyndicale a quitté la réunion qu'elle avait pourtant imposée à l'administration pour examiner le projet de circulaire.**

POURQUOI ? Car la DRH, Madame Eyssartier, n'a pas jugé utile de présider cette réunion, alors que les réunions précédentes ont démontré que ses collaborateurs n'ont pas de mandat pour négocier. D'ailleurs, l'administration a annoncé dès l'ouverture de la réunion que celle-ci n'avait pour but que de présenter la circulaire et non d'en discuter.

Face à cette parodie de dialogue social, les organisations CFDT, CGT et UNSA ont décidé ensemble de quitter la salle.

**Attention**, 2010 sera indolore, voire avantageuse pour certains. Mais, **pour 2011**, il n'y a aucune visibilité, comme l'annonce l'administration elle-même ! Les A administratifs servent de cobayes, comme d'habitude, mais la PFR va concerner les B administratifs dès 2011 et les C dans la foulée. Tous les corps du MEEDDM y passeront, techniques compris !

**Il est temps de réagir et de s'engager, l'avenir ne se fera pas sans vous : prenez connaissance du projet de circulaire.**

**Signez et faites signer massivement la pétition en ligne ! C'est un début.**

**Par la suite, les syndicats CFDT, CGT et UNSA appelleront à d'autres actions en liaison avec vos représentants locaux.**